



PREFET DE VAUCLUSE

Courrier arrivé

17.07.17 005891

Mairie de Le Thor

Avignon, le 11 JUL 2017

Le préfet de Vaucluse
à
Monsieur le maire de LE THOR

Direction Départementale de la
Protection des Populations
Service Prévention des Risques Techniques
Affaire suivie par : Isabelle Abbate
Tél : 04 88 17 88 84
Télécopie : 04 88 17 88 99
Courriel : isabelle.abbate@vaucluse.gouv.fr

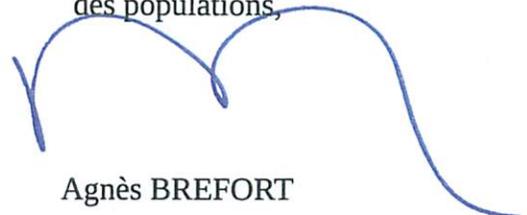
Objet : porter à connaissance au titre de l'article L 132-2 du code de l'urbanisme.

P.J : un rapport DREAL – UD 84 – Sté ETUDES ET RECHERCHES

En application de l'article L 132-2 du code de l'urbanisme, je vous adresse ci-joint pour prise en compte dans vos documents d'urbanisme, le rapport de l'inspection des installations classées de l'unité départementale de la DREAL PACA du 24 avril 2017.

En conclusion de l'étude de dangers des installations exploitées par la société ETUDES ET RECHERCHES, sur la commune du Thor, une zone d'effets pyrotechniques doit être respectée en périmétrie du site.

Pour le préfet,
La directrice départementale de la protection
des populations,



Agnès BREFORT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE VAUCLUSE



Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avignon, le 24 avril 2017

Adresse postale

Services de l'État en Vaucluse

DREAL PACA

Unité Départementale de Vaucluse

84905 AVIGNON cedex 09

Adresse physique

DREAL PACA

Unité Départementale de Vaucluse

Cité Administrative - Bât 1 - Porte B

84000 AVIGNON

La directrice régionale

à

Affaire suivie par : Isabelle SARACCO

Tél. : 04.88.17.89.06 – Fax : 04.88.17.89.48

Courriel : isabelle.saracco@developpement-durable.gouv.fr

N° S3IC : 64.1409 - P2

Réf. : D-0075-UD84-Sub2

Monsieur le Préfet de Vaucluse

Direction départementale de la protection
des populations (DDPP)

84905 AVIGNON Cedex 9

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement
Porter à connaissance au titre de l'article L. 132-2 du code de l'urbanisme

Pétitionnaire : Société ETUDES ET RECHERCHES à Le Thor

P.J. : Rapport explicatif avec carte des zones de risques à destination du maire du Thor

**RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

En application de l'article L. 132-2 du code de l'urbanisme, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, des informations que vous devez porter à la connaissance du maire de la commune du Thor (84 250).

Ce porter à connaissance sur les risques technologiques concerne les résultats d'une étude de dangers des installations exploitées par la société ETUDES ET RECHERCHES, sur la commune du Thor.

Le rapport et la carte qui constituent les pièces jointes fournissent les motifs de ces mesures et les conséquences en matière d'urbanisme qu'il conviendrait d'introduire dans le plan local d'urbanisme (PLU) de cette commune.

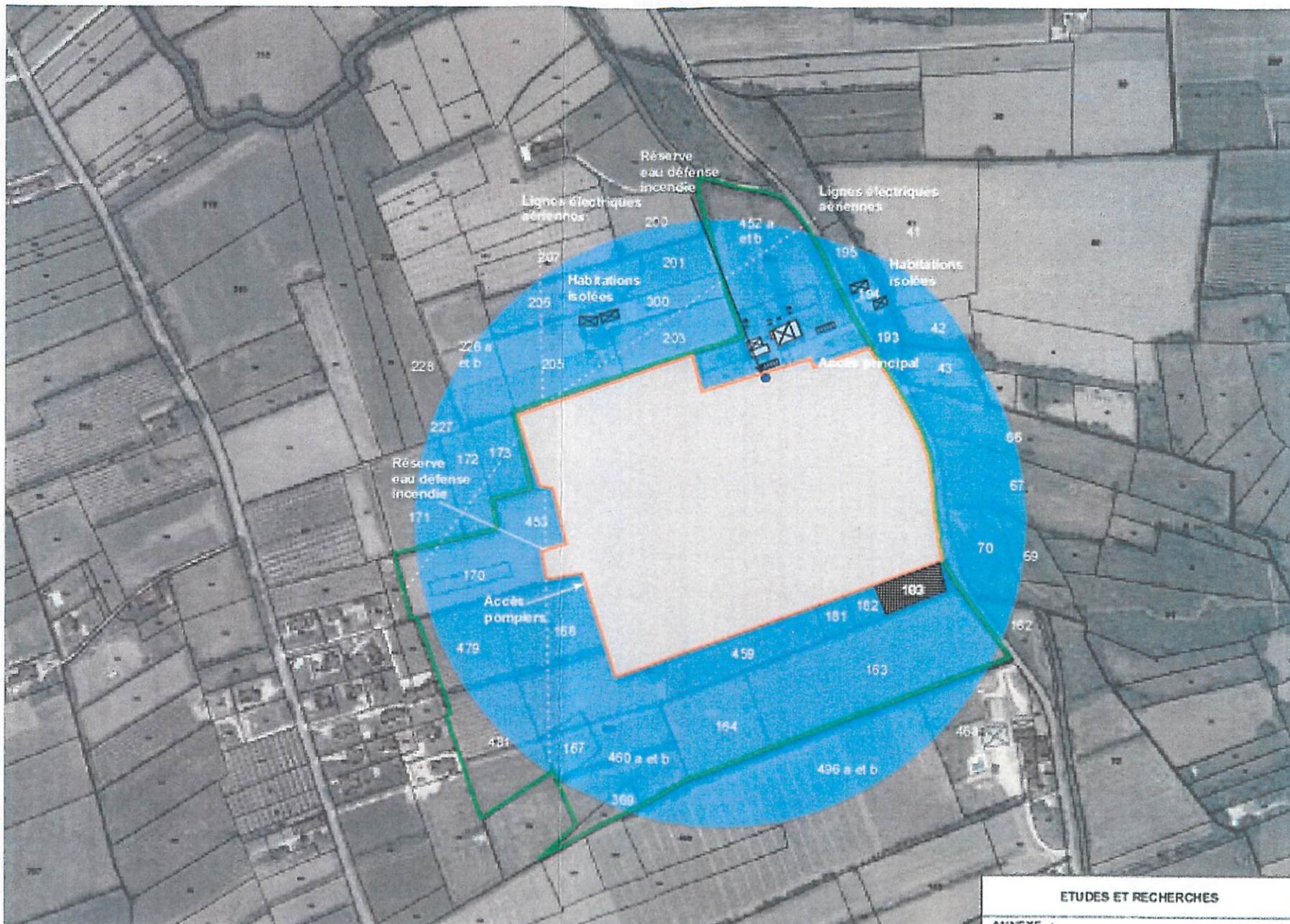
Ces documents sont donc à transmettre au maire, en lui demandant d'actualiser son plan local d'urbanisme, et dans l'attente de cette actualisation, de recourir si nécessaire à l'usage de l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme dans les zones d'effets irréversibles pour la population.

L'inspecteur de l'environnement,

Isabelle SARACCO

Vérfié, validé et transmis avec avis conforme
à Monsieur le Préfet de Vaucluse,
Pour la Directrice régionale et par délégation,
Le Chef de l'Unité Départementale de Vaucluse,

Alain BARAFORT



- Limites de propriété de la société ETUDES ET RECHERCHES
- Limites de l'enceinte pyrotechnique grillagée
- Parcelle n'appartenant pas à la société ETUDES ET RECHERCHES

ETUDES ET RECHERCHES	
ANNEXE :	
ZONE D'EFFETS PYROTECHNIQUE Z5 GLOBALE DU SITE	
Format : A3	DATE : 30.03.17
<small>ECHELLE : 1/2000</small>	